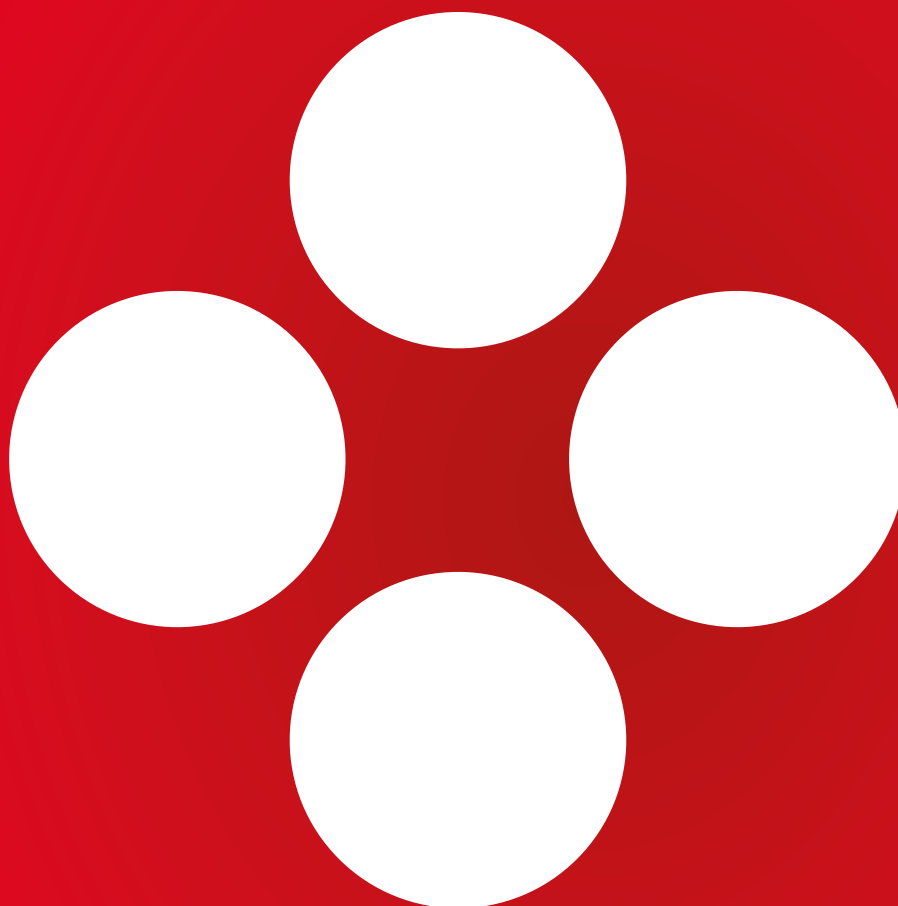


Octobre 2024

PRATIQUES DE FORMATION

Analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État en matière de formation professionnelle continue en 2021



Préambule

Les entreprises du secteur privé, légalement établies au Luxembourg et y exerçant principalement leurs activités, peuvent obtenir une aide financière de l'État pour la formation de leurs salariés.

La pandémie de COVID-19 a engendré une rupture dont le point culminant se situe en 2020. Cette rupture en ce qui concerne l'accès collectif à la formation se matérialise par une baisse drastique de l'effort financier de formation des entreprises, avec un investissement déclaré en formation ne comptant plus que pour 1,1% de la masse salariale des entreprises bénéficiant de l'aide financière de l'État à la formation en 2020¹, soit 0,6 point de pourcentage de moins qu'en 2019². Elle se concrétise également par une baisse directe de l'accès des salariés à la formation en 2020, avec 4,1 formations suivies, en moyenne, par salarié, soit un peu moins d'une formation, en moyenne, par salarié qu'en 2019, mais dans un contexte où la durée des formations continue de décliner (de 3,9 à 3,2 heures, en moyenne, entre 2019 et 2020). Enfin, avec la rupture de 2020, si le nombre de demandes d'aide financière de l'État à la formation adressées par les entreprises diminue relativement moins que ce qu'il aurait été possible de supposer (2 243 entreprises participantes en 2020, soit 98 demandes de moins qu'en 2019), le montant de l'aide financière versée par l'État s'effondre, passant de 37,0 à 26,2 millions d'euros en 2020, soit une baisse de 29,2% par rapport à 2019, pour une aide moyenne par salarié, passant de 171 à 122 euros, soit 49 euros de moins qu'en 2019.

La présente publication porte sur l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide de l'État à la formation, en référence aux dernières données disponibles. Elles sont issues des demandes de cofinancement public en matière de formation, soumises par les entreprises en 2022 pour l'exercice 2021. Ces demandes contiennent la description qualitative et quantitative des plans de formation réalisés par les entreprises.

En 2021, une amélioration peut être constatée. Les statistiques afférentes à la formation en entreprise telles qu'encadrées par le dispositif de cofinancement public lui correspondant sont encourageantes. Le nombre de demandes d'aide financière à la formation adressées par les entreprises progresse (+ 86 demandes entre 2020 et 2021). Le montant de l'aide financière à la formation versé par l'État augmente de 24,0% par rapport à 2020, pour atteindre 32,5 millions d'euros en 2021. L'aide moyenne versée par salarié augmente de 21 euros, pour se fixer à 143 euros en 2021. Finalement, l'effort financier déclaré des entreprises cofinancées retrouve le chemin de la croissance (+ 0,2 point de pourcentage par rapport à 2020). Certes la durée des formations continue de diminuer (- 0,2 heure, en moyenne, par rapport à 2020), mais ce mouvement lent n'est pas nouveau. En revanche, les salariés peuvent espérer suivre en 2021 plus de formations qu'en 2019 (4,9 formations, en moyenne, par salarié, contre, respectivement 4,7 et 4,1 formations, en moyenne, par salarié, en 2019 et en 2020).

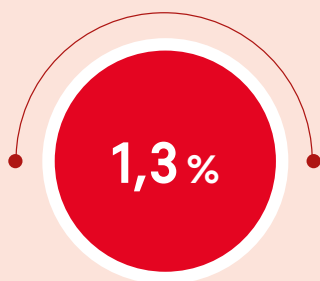
¹ Source : Pratiques de formation, Observatoire de la formation, Novembre 2023

² Source : Pratiques de formation, Observatoire de la formation, Avril 2022



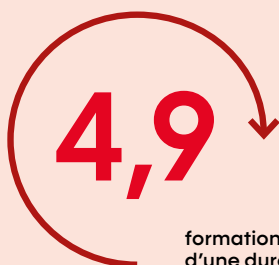
2 248 entreprises

bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation. Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises, totalisent **1 711 demandes de cofinancement**.



de la masse salariale est consacrée à la formation

Les salariés peuvent espérer suivre

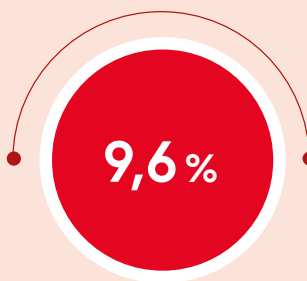


formations d'une durée de **3,0 heures**



56,4%

de l'ensemble des salariés du secteur privé sont potentiellement concernés par l'aide de l'État



de l'ensemble des entreprises privées perçoivent l'aide de l'État



des entreprises privées de 10 salariés ou plus perçoivent l'aide de l'État

Les formations coûtent aux entreprises

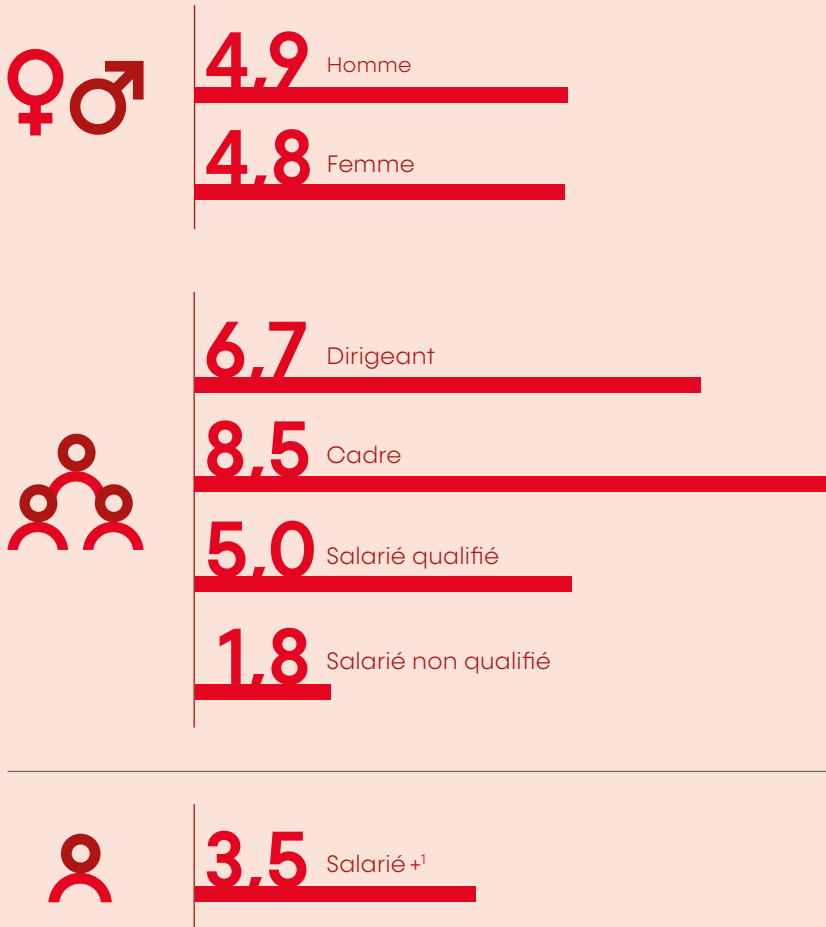


en moyenne, par participant



en moyenne, par heure de formation

Formations en 2021



¹ Salarié qui n'est pas en possession d'un diplôme reconnu par les autorités publiques et qui a une ancienneté de service inférieure à dix ans à la date de début de mise en œuvre du plan de formation de l'entreprise ou salarié qui a dépassé l'âge de 45 ans à la date de début de mise en œuvre du plan de formation de l'entreprise.



L'aide de l'Etat à la formation professionnelle continue s'élève à

32,5 millions d'euros

(+ 24,0%, soit + 6,3 millions d'euros par rapport à 2020)

Le cofinancement octroyé s'élève, par entreprise à

en moyenne, par heure de formation



TABLE DES MATIÈRES

Introduction

06

Introduction

01

Entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État à la formation

08

Combien sont-elles ?

09

Quels sont les nouveaux bénéficiaires ?

10

Quelle image par rapport à la structure économique nationale ?

03

Accès à la formation des salariés

24

Combien de formations suivent les salariés ?

26

Dans quels domaines ?

30

Quelles catégories de salariés sont privilégiées ?

32

Quelle participation pour les « salariés + » ?

34

Les hommes et les femmes sont-ils égaux en matière d'accès à la formation ?

02

Effort de formation des entreprises

14

Quelle part de la masse salariale consacrent les entreprises à la formation ?

16

Comment sont structurés les coûts de formation ?

18

Combien coûtent les formations aux entreprises ?

20

Dans quelles formations investissent les entreprises ?

04

Contribution financière de l'État à la formation en entreprise

38

Quel est le montant de l'aide accordée aux entreprises par l'État ?

39

Qui en bénéficie ?

40

Combien perçoivent les entreprises ?

43

Quel montant de l'aide est consacré aux salariés ?

Introduction

01

Pour 2021, **2 248 entreprises** bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation. Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises, totalisent 1 711 demandes de cofinancement. Au niveau national, 30,8% des entreprises privées de 10 salariés ou plus perçoivent l'aide de l'État et 56,4% de l'ensemble des salariés du secteur privé sont représentés.

02

Les entreprises bénéficiant de l'aide de l'État consacrent 1,3% de leur masse salariale à la formation. Les formations coûtent, en moyenne, 167 euros par participant et 56 euros par heure. Les prestations des organismes de formation représentent 27,2% de l'investissement en formation des entreprises. Le domaine « Technique/Métiers » compte pour 40,2% de l'investissement en formation des entreprises et pour 41,0% des heures de formation suivies. Après « Technique/Métiers », les participants aux formations sont les plus nombreux en « Finance, comptabilité et droit » et en « Qualité, ISO et sécurité ». Ces trois domaines captent ensemble 74,3% de la participation aux formations.

03

Les salariés des entreprises bénéficiant de l'aide de l'État suivent, en moyenne, 4,9 formations d'une durée de 3,0 heures. Les femmes suivent, en moyenne, presque autant de formations que les hommes (4,8, contre 4,9), l'écart est plus important dans les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » (5,8, contre 2,2 formations). Les cadres participent, en moyenne, à plus de formations (8,5) que les dirigeants (6,7) et les salariés qualifiés (5,0). Les salariés non qualifiés participent, en moyenne, à 3,1 formations de moins que l'ensemble des salariés. Les femmes cadres et dirigeantes sont privilégiées (respectivement 9,7 et 8,3 formations, en moyenne), contrairement aux femmes non qualifiées (1,3 formation, en moyenne). Enfin, « les salariés + » peuvent espérer suivre 3,5 formations.

04

Pour l'année 2021, l'aide de l'État à la Formation Professionnelle Continue (FPC) s'élève à 32,5 millions d'euros. Par rapport à 2020, l'année du pic de la pandémie, elle augmente de 24,0%. En moyenne, le cofinancement octroyé s'élève à 18 976 euros par demande (avec une médiane de 4 530 euros), à 9,8 euros par heure de formation et à 143 euros par salarié.

**ENTREPRISES
BÉNÉFICIAIRES
DE L'AIDE
FINANCIÈRE
DE L'ÉTAT À LA
FORMATION**

1.1. Combien sont-elles ?

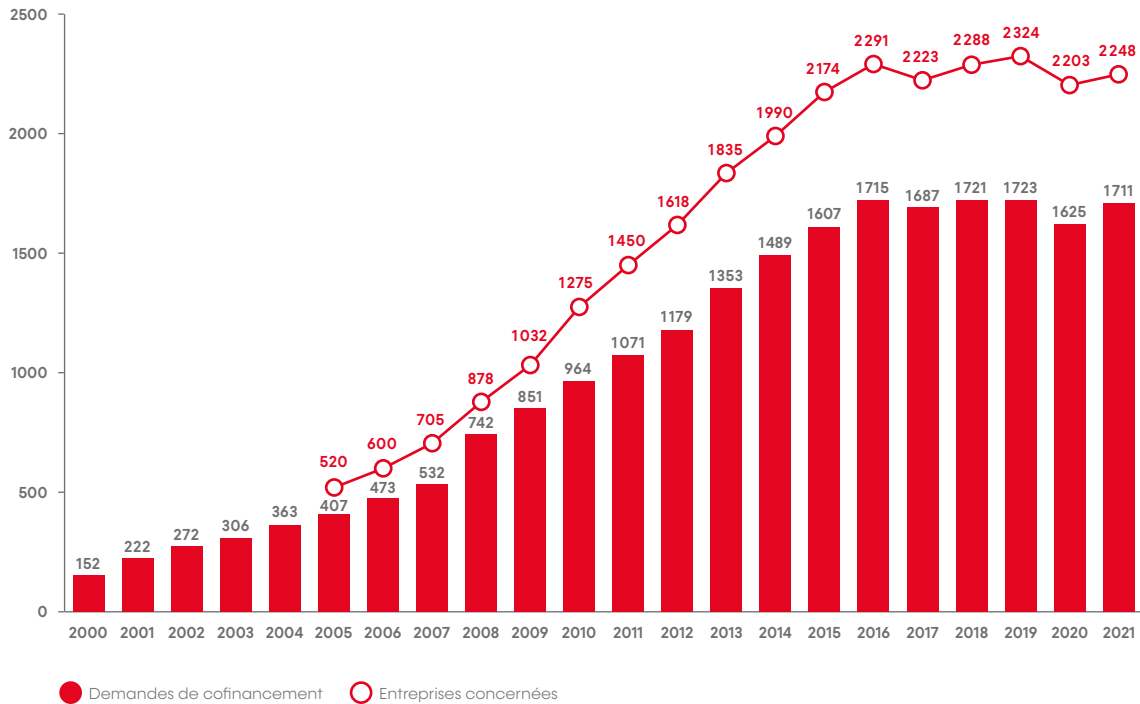
Pour 2021, 2 248 entreprises bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation (+ 45 entreprises par rapport à 2020 ; **Graphique 1**). **Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises (Encadré 1), totalisent 1 711 demandes de cofinancement** (+ 86 demandes par rapport à 2020).

Encadré 1

Entreprises et groupes d'entreprises

Une demande de cofinancement peut être présentée par et au nom d'une seule entreprise (par exemple une société mère), pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité.

Graphique 1
Évolution du nombre d'entreprises et du nombre de demandes de cofinancement (2000-2021)



Lecture : 1 711 demandes de cofinancement sont comptabilisées pour 2021. Ces demandes reflètent l'investissement en formation de 2 248 entreprises.

Source : Observatoire de la formation

1.2. Quels sont les nouveaux bénéficiaires ?

Les nouveaux bénéficiaires sont principalement des entreprises de moins de 50 salariés ou issues du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques ».

343 nouvelles demandes sont recensées et 257 demandes pour l'exercice 2020 n'ont pas été renouvelées (**Figure 1**). 84,2% des demandes formulées en 2020 ont fait l'objet d'un renouvellement.

Les 343 nouvelles demandes de cofinancement représentent 20,0% de l'ensemble des demandes.

Près d'une nouvelle demande sur cinq provient du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (19,5% des nouvelles demandes ; Tableau 1, page 11). Sept nouvelles demandes sur dix émanent des entreprises de moins de 50 salariés (**Tableau 2, page 12**), soit 271 des 343 nouvelles demandes, dont 125 pour le groupe des entreprises de moins de 10 salariés.

Le profil des entreprises qui ne renouvellent pas leur demande de cofinancement est identique à celui des nouveaux bénéficiaires du cofinancement. Parmi les demandes non-renouvelées, un peu plus d'un quart ont pour origine des entreprises du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (26%). Les entreprises de moins de 50 salariés comptent pour 85% des demandes non renouvelées, soit 218 des 257 demandes non renouvelées, dont 113 pour le groupe des entreprises de moins de 10 salariés. Au total, le solde de demandes net des entreprises de moins de 50 salariés reste positif (+ 53 demandes).

Figure 1

Flux d'entrées et de sorties des demandes de cofinancement – 2021



1.3. Quelle image par rapport à la structure économique nationale ?

9,6% des entreprises de l'économie privée luxembourgeoise bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation (+ 0,6 point par rapport à 2020).

Les entreprises des secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », « Activités financières et d'assurance », « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et « Construction » participent le plus au dispositif de cofinancement de la formation. Elles comptent pour respectivement 462, 390, 324 et 281 des 2 248 entreprises cofinancées (**Tableau 1**).

En référence à la répartition sectorielle des entreprises au Luxembourg, les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont particulièrement sur-représentées dans le secteur « Activités financières et d'assurance » (17,3 % à l'échelle des entreprises issues de la population d'analyse, contre 5,5 % au niveau national), également dans le secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (20,6 % au niveau de la population d'analyse, contre 17,0 % au niveau national) et dans le secteur « Industrie » (8,1 % au niveau de la population d'analyse, contre 3,0 % au niveau national).

En revanche, les entreprises du secteur « Hébergement et restauration » sont largement sous-représentées (1,3 % des entreprises issues de la population d'analyse, contre 9,7 % au niveau national). Cette situation caractérise aussi les secteurs « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (14,4 %, contre 18,8 %) et « Activités immobilières » (0,6 %, contre 5,4 %). Bien que peu nombreuses, les entreprises des secteurs « Enseignement » et « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » sont également sous-représentées, elles sont deux fois moins nombreuses qu'au niveau national.

Tableau 1
Comparaison des entreprises bénéficiaires de l'aide de l'État à la formation à celles exerçant au Luxembourg, selon le secteur d'activité des entreprises – 2021

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Demandes de cofinancement			Entreprises cofinancées			Entreprises au Luxembourg		Salariés des entreprises cofinancées		
		Nombre	dont nouvelles	% **	Nombre	% **	% Structure éco. nationale ***	Nombre ***	%	Nombre	% **	% Structure éco. nationale ****
A - E	Agriculture et industrie	141*	22	8,2	183	8,1	25,5	710	3,0	26 939	11,9	77,5
F	Construction	240	39	14,0	281	12,5	9,0	3 126	13,3	22 054	9,7	44,6
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	245	42	14,3	324	14,4	7,3	4 421	18,8	26 831	11,8	49,8
H	Transports et entreposage	96	28	5,6	122	5,4	12,7	960	4,1	17 754	7,8	56,5
I	Hébergement et restauration	27	15	1,6	30	1,3	1,3	2 266	9,7	4 284	1,9	21,9
J	Information et communication	122	28	7,1	142	6,3	10,6	1 345	5,7	11 468	5,0	54,7
K	Activités financières et d'assurance	238	44	13,9	390	17,3	30,3	1 287	5,5	38 723	17,1	70,6
L	Activités immobilières	14	7	0,8	14	0,6	1,1	1 262	5,4	483	0,2	13,4
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	343	67	20,0	462	20,6	11,6	3 982	17,0	33 849	14,9	81,4
N	Activités de services administratifs et de soutien	125	29	7,3	145	6,5	11,3	1 281	5,5	21 909	9,6	65,2
P	Enseignement	9	3	0,5	9	0,4	4,1	220	0,9	328	0,1	5,8
Q	Santé humaine et action sociale	68	8	4,0	97	4,3	6,5	1 498	6,4	20 935	9,2	47,7
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	43	11	2,5	49	2,2	4,5	1 101	4,7	15 47	0,7	16,3
Tous secteurs confondus		1 711	343	100	2 248	100	9,6	23 459	100	227 104	100	56,4

* Parmi les 141 demandes issues du regroupement de secteurs A-E, deux émanent du secteur « Agriculture ».

** La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

*** NACE Rév. 2, hors secteurs A, O, 64.2+ 64.3.

**** Nombre de salariés des entreprises de la population d'analyse divisé par l'ensemble des emplois salariés privés de l'économie luxembourgeoise pour l'année de référence, exprimé en pourcentage.

Lecture : En 2021, 240 demandes de cofinancement adressées par les entreprises du secteur « Construction » sont éligibles, dont 39 nouvelles demandes par rapport à 2020. Au total, 281 entreprises de ce secteur sont concernées, soit 9,0% des 3 126 entreprises du secteur « Construction ». Les 281 entreprises cofinancées emploient 22 054 salariés, soit 44,6% de l'effectif salarié du secteur.



Source : Observatoire de la formation / Statec – Démographie des entreprises 2021 / Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)

56,4% des salariés de l'économie privée sont concernés par l'aide financière de l'État à la formation (+ 1,7 point par rapport à 2020).

Les entreprises bénéficiaires de cette aide emploient 227 104 personnes, soit 12 488 salariés de plus qu'en 2020. Cela permet potentiellement à 56,4% de l'ensemble des salariés de l'économie privée luxembourgeoise de profiter de l'aide (Tableaux 1 et 2).

Plus de sept salariés sur dix dans les secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », « Agriculture et industrie » et « Activités financières et d'assurance » bénéficient potentiellement de l'aide financière à la formation (respectivement 81,4%, 77,5% et 70,6% - Tableau 1). À l'opposé, 5,8% des salariés dans le secteur « Enseignement » sont potentiellement concernés par le dispositif.

L'examen de la répartition par taille des entreprises au Luxembourg montre que 76,8% d'entre elles comptent moins de 10 salariés (source : Statec). Parmi les entreprises bénéficiant du cofinancement, cette population est largement sous-représentée (25,4% - Tableau 2).

À l'inverse, les grandes entreprises de 250 salariés ou plus sont sur-représentées. Elles constituent 8,6% des entreprises participant au dispositif, contre 0,9% au niveau national.

Parmi les entreprises comptant 10 salariés ou plus, 30,8% bénéficient de l'aide de l'État (+ 1,1 point par rapport à 2020).

Si les très petites entreprises (moins de 10 salariés) ne sont que 3,2% à bénéficier de l'aide de l'État, toutes les très grandes entreprises (1 000 salariés ou plus) sont cofinancées.

Tableau 2

Comparaison des entreprises bénéficiaires de l'aide de l'État à la formation à celles exerçant au Luxembourg, selon la taille des entreprises – 2021

Nombre de salariés	Demandes de cofinancement			Entreprises cofinancées			Entreprises au Luxembourg		Salariés des entreprises cofinancées		
	Nombre	dont nouvelles	%	Nombre **	%	% Structure éco nationale ***	Nombre	%	Nombre	%*	% Structure éco nationale ****
1 à 9	319	125	18,6	571	25,4	3,2	18 019	76,8	1 712	0,8	-
10 ou plus	1 392	218	81,4	1 675	74,6	30,8	5 440	23,2	225 392	99,2	-
Dont:											
10 à 19	269	70	15,7	375	16,7	14,1	2 663	11,4	3 816	1,7	-
20 à 49	412	76	24,1	525	23,4	31,8	1 649	7,0	13 373	5,9	-
50 à 99	265	37	15,5	319	14,2	56,7	563	2,4	19 039	8,4	-
100 à 249	253	26	14,8	262	11,7	74,4	352	1,5	39 211	17,3	-
250 à 999	155	9	9,1	160	7,1	88,9	180	0,8	70 817	31,2	-
1 000 ou plus	38	0	2,2	34	1,5	100,0	33	0,1	79 136	34,8	-
Toutes tailles confondues	1 711	343	100	2 246	100	9,6	23 459	100	227 104	100	56,4

* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

** Le risque de non-correspondance entre le nombre d'entreprises et le nombre de demandes de cofinancement selon le critère de classe de taille est pour partie inhérent aux approches groupes. L'effectif salarié présenté dans le cadre d'une approche groupe correspond à la somme des effectifs de chaque unité appartenant au groupe, dont la classe de taille ne correspond pas forcément à celle du groupe.

*** NACE rev.2, hors secteurs A, O, 64.2+ 64.3.

**** Non disponible.

Lecture : En 2021, 319 demandes de cofinancement émanant des entreprises de 1 à 9 salariés sont éligibles, dont 125 nouvelles demandes par rapport à 2020. Au total, 571 entreprises de 1 à 9 salariés sont concernées, soit 3,2% de l'ensemble des entreprises privées de 1 à 9 salariés. Ces 571 entreprises cofinancées emploient 1 712 salariés.



EFFORT DE FORMATION DES ENTREPRISES

Pour la suite de la publication, l'unité d'analyse est la demande de cofinancement. À chaque demande correspond une seule entreprise. Cette entreprise est celle qui présente la demande de cofinancement en son nom, pour elle-même, plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente (Encadré 1).

Par ailleurs, les indicateurs relatifs aux secteurs « Hébergement et restauration », « Activités immobilières » et « Enseignement », faiblement représentés, sont donnés à titre indicatif et non commentés.

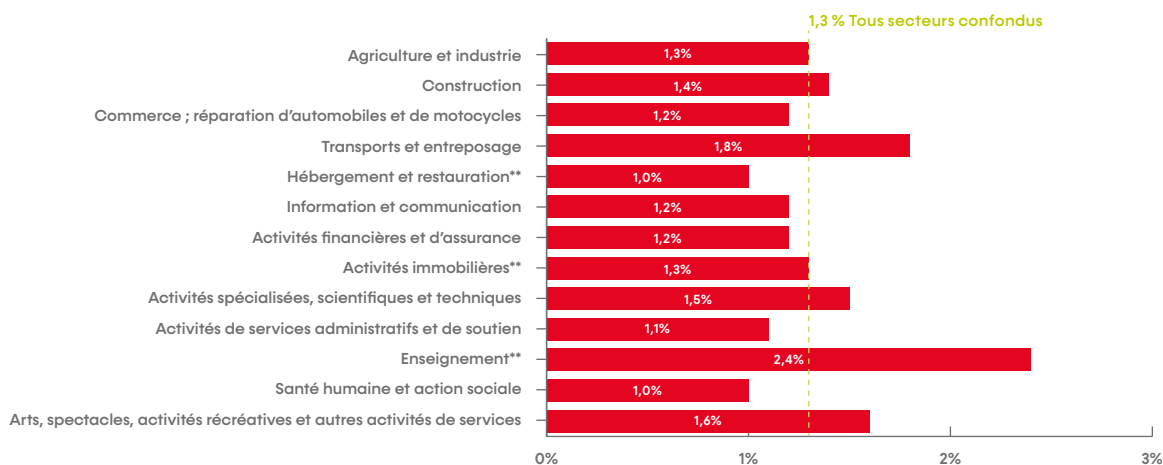
2.1. Quelle part de la masse salariale consacrent les entreprises à la formation ?

Pour 2021, les entreprises qui bénéficient de l'aide de l'État consacrent 1,3% de leur masse salariale à la formation (+ 0,2 point par rapport à 2020).

Le taux de participation financière* varie selon les secteurs d'activité, allant de 1,0% pour les entreprises du secteur « Santé humaine et action sociale » à 1,8% pour les entreprises du secteur « Transports et entreposage » (**Graphique 2**).

Graphique 2

Taux de participation financière à la formation* selon le secteur d'activité des entreprises (en %) – 2021



* Investissement direct en formation (Encadré 2, page 17) divisé par masse salariale brute, exprimé en pourcentage.

Masse salariale brute : somme des revenus professionnels déclarés au Centre commun de la sécurité sociale (articles 330 et 331 du Code des assurances sociales).

** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : En 2021, les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » qui bénéficient de l'aide de l'État consacrent 1,3% de leur masse salariale à la formation.



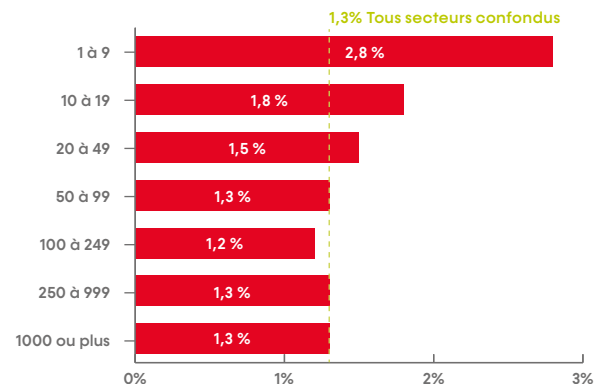
Source : Observatoire de la formation

Dans les entreprises comptant moins de 10 salariés, 2,8% de la masse salariale est consacrée à la formation du personnel, contre, à l’opposé, 1,2% dans celles comptant 100 à 249 salariés (**Graphique 3**).

Les entreprises comptant moins de 50 salariés consacrent une part de la masse salariale plus importante à la formation du personnel (entre 1,5% et 2,8%) que les entreprises comptant 50 salariés ou plus (entre 1,2% et 1,3%).

Le taux de participation financière des entreprises de moins de 10 salariés est plus de deux fois supérieur à celui des entreprises de 50 salariés ou plus.

Graphique 3
Taux de participation financière à la formation*
selon la taille des entreprises (en %) – 2021



* Investissement direct en formation (Encadré 2, page 17) divisé par masse salariale brute, exprimé en pourcentage.

Lecture : En 2021, les entreprises comptant entre 50 et 99 salariés qui bénéficient de l’aide de l’État consacrent 1,3 % de leur masse salariale à la formation.



Source : Observatoire de la formation

2.2. Comment sont structurés les coûts de formation ?

L'investissement direct en formation se compose pour plus de deux tiers des coûts liés à la rémunération du personnel impliqué dans les formations.

L'investissement direct en formation couvre les coûts liés aux participants et aux formateurs, internes et externes (**Encadré 2, page 17**).

67,8 % de l'investissement direct en formation sont consacrés à la rémunération du personnel, dont 62,3 % couvrent les salaires des participants et 5,5 % les coûts liés aux formateurs internes (**Tableau 3, page 17**).

Les coûts liés aux formateurs internes sont égaux ou dépassent les 10 % dans les entreprises des secteurs « Transports et entreposage », « Agriculture et industrie » et « Activités de services administratifs et de soutien » (respectivement 11,5 %, 10,8 % et 10,0 %).

La part de l'investissement direct en formation consacrée à la rémunération des formateurs externes s'élève à 30,6 %.

Elle se répartit entre les coûts liés au paiement des factures des organismes de formation (27,2 %) et les cotisations à des organismes de formation (3,5 %).

Les entreprises des secteurs « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services », « Information et communication » et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » ont davantage recours aux services des organismes de formation, dont les factures comptent pour plus d'un tiers de leur investissement en formation, respectivement 40,2 %, 36,7 % et 33,7 %.

Les cotisations à des organismes de formation représentent plus de 20 % de l'investissement direct en formation pour les secteurs « Activités de services administratifs et de soutien » et « Construction ». Ce qui explique la part plus élevée des coûts liés aux formateurs externes dans ces deux secteurs, respectivement 44,3 % et 43,7 %. Pour les autres secteurs, les cotisations à des organismes de formation ne dépassent pas 2,0 % de l'investissement en formation.

Encadré 2

L'investissement direct en formation se compose des :

Coûts liés aux participants

- salaires des participants ;
- coûts annexes des participants (frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux projets de formation).

Coûts liés aux formateurs internes

- salaires des intervenants.

Coûts liés aux formateurs externes

- cotisations à des organismes de formation, par exemple à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) ;
- factures établies par les organismes de formation agréés (formateurs, consultants et coaches) ou les fournisseurs-formateurs.

Tableau 3

Structure de l'investissement direct en formation selon le secteur d'activité des entreprises (en %) – 2021

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Coûts liés aux participants			Coûts liés aux formateurs internes	Coûts liés aux formateurs externes			Total
		Total*	Salaires des participants	Coûts annexes des participants		Total*	Coûts liés aux cotisations à des organismes de formation	Factures organismes de formation ou fournisseurs/formateurs	
A-E	Agriculture et industrie	62,1	60,9	1,3	10,8	27,1	2,0	25,2	100
F	Construction	50,8	48,7	2,1	5,5	43,7	24,4	19,3	100
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles **	55,3	50,9	4,3	9,3	35,5	1,7	33,7	100
H	Transports et entreposage	63,8	62,1	1,7	11,5	24,7	0,5	24,2	100
I	Hébergement et restauration** ***	61,1	60,2	0,9	19,0	19,8	0,0	19,8	100
J	Information et communication	59,7	57,3	2,4	3,2	37,1	0,4	36,7	100
K	Activités financières et d'assurance	66,7	66,0	0,8	1,7	31,6	0,3	31,3	100
L	Activités immobilières***	50,7	50,2	0,5	6,1	43,2	0,0	43,2	100
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	71,2	70,2	1,0	2,8	26,0	0,2	25,8	100
N	Activités de services administratifs et de soutien	45,7	44,3	1,4	10,0	44,3	22,8	21,6	100
P	Enseignement***	63,0	62,6	0,5	5,5	31,5	0,0	31,5	100
Q	Santé humaine et action sociale **	70,6	67,7	2,9	4,4	25,1	1,7	23,4	100
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	54,8	53,3	1,5	4,5	40,7	0,5	40,2	100
	Tous secteurs confondus**	63,8	62,3	1,6	5,5	30,6	3,5	27,2	100

* Le jeu des arrondis peut entraîner des différences dans les totaux.

** La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

*** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : En 2021, l'investissement direct en formation dans le secteur « Construction » se compose à 50,8 % des coûts liés aux participants, à 5,5 % des coûts liés aux formateurs internes et à 43,7 % des coûts liés aux formateurs externes.



Source : Observatoire de la formation

2.3. Combien coûtent les formations aux entreprises ?

Les formations coûtent, en moyenne, 167 euros par participant (- 3 euros par rapport à 2020) et 56 euros par heure (+ 2 euros par rapport à 2020). **Leur durée moyenne est de 3,0 heures** (- 0,2 heure par rapport à 2020).

Le coût moyen des formations varie, de 112 euros par participant dans les entreprises du secteur « Activités financières et d'assurance » à 301 euros dans les entreprises du secteur « Transports et entreposage » (**Tableau 4**).

Le coût horaire moyen des formations est le plus élevé dans le secteur « Activités financières et d'assurance » (71 euros). À l'opposé, il est le plus faible dans le secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (42 euros).

Les coûts liés à la rémunération horaire des participants et des formateurs internes sont pour partie à l'origine de cet écart. Le salaire horaire moyen¹ s'élève à 48 euros dans le secteur « Activités financières et d'assurance », contre 21 euros dans le secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles ».

Tableau 4

Coût et durée des formations selon le secteur d'activité des entreprises – 2021

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
		en euros	en heures	en euros
A-E	Agriculture et industrie	132	2,8	48
F	Construction	268	5,9	45
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	273	6,5	42
H	Transports et entreposage	301	5,4	56
I	Hébergement et restauration****	107	3,8	28
J	Information et communication	231	4,0	58
K	Activités financières et d'assurance	112	1,6	71
L	Activités immobilières****	405	6,5	63
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	159	2,5	64
N	Activités de services administratifs et de soutien	241	5,6	43
P	Enseignement****	247	5,6	44
Q	Santé humaine et action sociale	249	4,7	53
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	259	4,8	54
Tous secteurs confondus		167	3,0	56

* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

** Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

*** Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.

**** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : En 2021, dans les entreprises du secteur « Agriculture et industrie », les formations coûtent, en moyenne, 132 euros par participant. Elles durent, en moyenne, 2,8 heures et ont un coût horaire moyen de 48 euros.



Source : Observatoire de la formation

¹ Masse salariale brute divisée par nombre d'heures travaillées annuellement par l'effectif salarié (en euros).

Les salariés du secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » suivent, en moyenne, des formations trois fois plus longues que dans le secteur « Activités financières et d'assurance », 6,5 heures, contre 1,6 heure.

Le coût des formations dans le secteur « Transports et entreposage » compte parmi les plus élevés (301 euros, en moyenne) en raison d'une durée de formations parmi les plus longues (5,4 heures en moyenne), combinée à un coût horaire parmi les plus élevés (56 euros en moyenne).

Le coût des formations est compris, en moyenne, entre 139 euros dans les entreprises comptant 1 000 salariés ou plus et 328 euros et plus dans celles comptant moins de 20 salariés (**Tableau 5**).

Plus les entreprises sont grandes, moins les formations coûtent cher, à l'exception des entreprises de 100 à 249 salariés, où les formations coûtent, en moyenne, 249 euros par participant.

Le coût des formations diminue avec la taille des entreprises, principalement, parce que la durée des formations décroît à mesure que la taille des entreprises augmente. Dans les entreprises comptant moins de 20 salariés, les formations durent, en moyenne, 6,0 heures et plus, contre 2,5 heures dans les entreprises comptant 1 000 salariés ou plus.

Tableau 5
Coût et durée des formations selon la taille des entreprises - 2021

Nombre de salariés	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
	en euros	en heures	en euros
1 à 9	328	6,0	55
10 à 19	333	6,5	51
20 à 49	273	5,2	53
50 à 99	238	4,6	52
100 à 249	249	4,5	56
250 à 999	147	2,6	57
1 000 ou plus	139	2,5	57
Toutes tailles confondues	167	3,0	56

* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

** Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

*** Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.

Lecture : Dans les entreprises comptant entre 1 et 9 salariés en 2021, les formations coûtent, en moyenne, 328 euros par participant. Elles durent, en moyenne, 6,0 heures et ont un coût horaire moyen de 55 euros.



2.4. Dans quelles formations investissent les entreprises ?

40,2% de l'investissement consacré par les entreprises à la formation est alloué aux formations en « Technique/Métiers » (Graphique 4).

Les six autres domaines de formation représentent entre 5,8% (« Langues ») et 16,6% (« Management/GRH ») de l'investissement en formation.

Le domaine « Technique/Métiers » constitue non seulement le domaine dans lequel les entreprises investissent le plus, mais représente également 41,0% de l'ensemble des heures de formation et 35,1% de l'ensemble de la participation aux formations.

La participation aux formations en « Adaptation au poste de travail » est marginale, comparée au temps passé et à l'investissement en formation dans ce domaine.

Encadré 3

Domaine « Technique/Métiers »

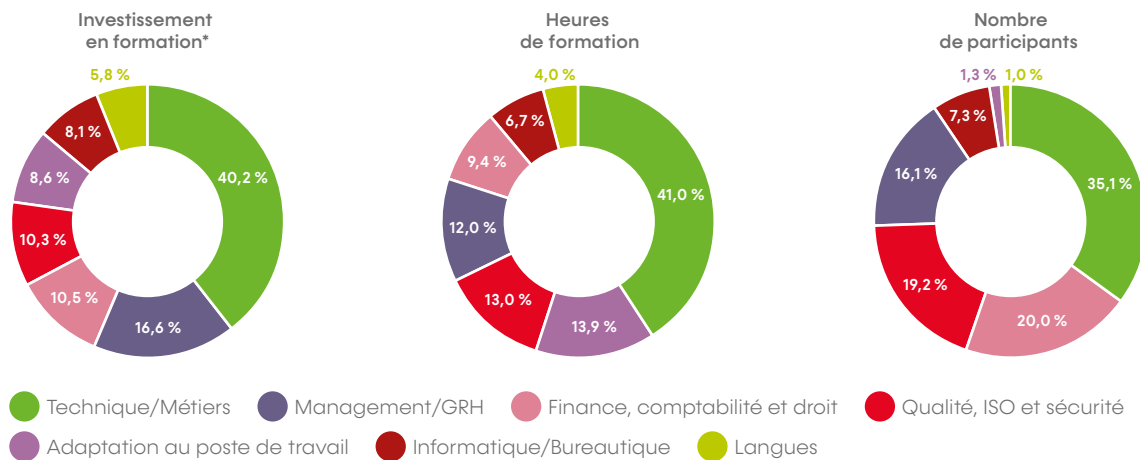
Le domaine « Technique/Métiers » regroupe les formations concernant l'activité principale des entreprises.

Domaine « Adaptation au poste de travail »

Le domaine « Adaptation au poste de travail » regroupe les formations « nouvelles embauches » et « mutations internes » visant les salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans, ainsi que les salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée.

Graphique 4

Répartition de l'investissement direct en formation, des heures de formation suivies et des participants, selon le domaine de formation (en %) – 2021



* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

Lecture : En 2021, les formations dans le domaine des « Langues » représentent 5,8% de l'investissement en formation, 4,0% des heures de formations suivies et 1,0% des participants.

Les formations en « Adaptation au poste de travail » et en « Langues » coûtent le plus cher, respectivement 1 034 et 936 euros, en moyenne, par participant (**Tableau 6**). Ce coût plus élevé s'explique par une durée de formation plus longue, 31,0 heures, en moyenne, pour le domaine « Adaptation au poste de travail » et 12,1 heures, en moyenne, pour le domaine « Langues ».

Le domaine « Langues » se distingue également par le coût horaire moyen le plus élevé (77 euros), avec le domaine « Management/GRH » (75 euros). Les entreprises ont davantage recours à des formateurs externes dans ces domaines. Les prestations des organismes de formation comptent pour 46,8 % de l'investissement direct en « Langues » et 40,5 % de l'investissement direct en « Management/GRH » (**Graphique 5, page 22**).

Tableau 6

Coût et durée des formations selon le domaine de formation – 2021

Domaines de formation	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
	en euros	en heures	en euros
Adaptation au poste de travail	1 034	31,0	33
Langues	936	12,1	77
Management/GRH	166	2,2	75
Informatique/Bureautique	179	2,8	65
Technique/Métiers	185	3,5	53
Finance, comptabilité et droit	85	1,4	61
Qualité, ISO et sécurité	87	2,0	43
Tous domaines confondus	167	3,0	56

* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

** Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

*** Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.

Lecture : En 2021, les formations dans le domaine « Langues » coûtent, en moyenne, 936 euros par participant. Elles durent en moyenne 12,1 heures, et ont un coût horaire moyen de 77 euros.



Source : Observatoire de la formation

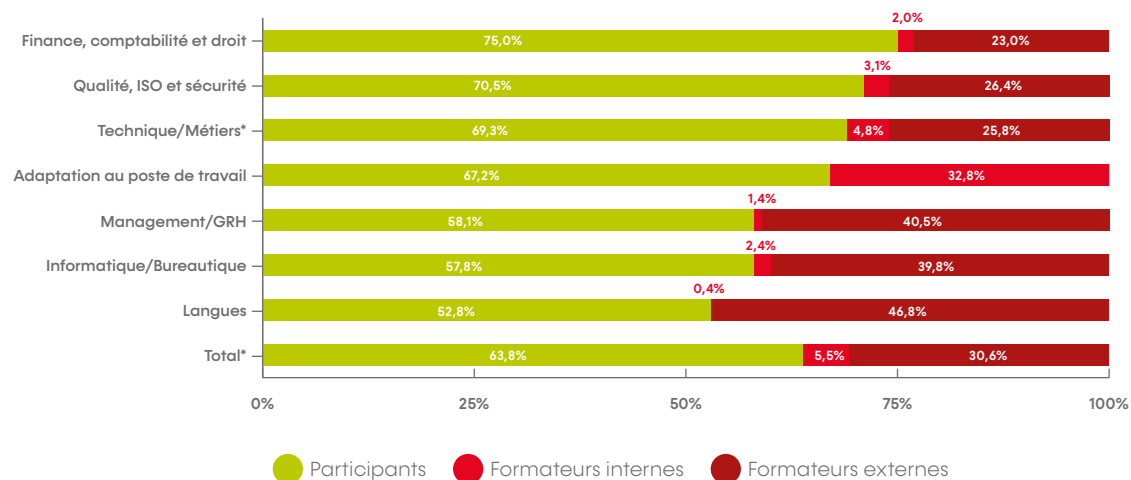
Après le domaine « Technique/Métiers » c'est dans les domaines « Finance, comptabilité et droit » et « Qualité, ISO et sécurité » que la participation aux formations est la plus élevée.

Ces deux domaines occupent, pratiquement à égalité, une troisième place en matière d'investissement direct en formation des entreprises. Ils réunissent respectivement 20,0 et 19,2% de l'ensemble des participants aux formations (Graphique 4, page 20).

Les formations en « Finance, comptabilité et droit » et « Qualité, ISO et sécurité » sont les moins coûteuses (respectivement, 85 et 87 euros, en moyenne par participant) et les plus courtes (respectivement, 1,4 et 2,0 heures, en moyenne ; Tableau 6, page 21).

Graphique 5

Structure de l'investissement direct en formation selon le domaine de formation (en %) – 2021



* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

Lecture : En 2021, l'investissement direct en formation dans le domaine « Technique/Métiers » se compose à 69,3% des coûts liés aux participants, à 4,8% des coûts liés aux formateurs internes et à 25,8% des coûts liés aux formateurs externes.



Source : Observatoire de la formation

**ACCÈS
À LA
FORMATION
DES
SALARIÉS**

3.1. Combien de formations suivent les salariés ?

Pour 2021, les salariés suivent, en moyenne, **4,9 formations** (+ 0,8 formation par rapport à 2020) **d'une durée de 3,0 heures** (- 0,2 heure par rapport à 2020).

La participation aux formations est la plus importante dans les entreprises des secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », avec respectivement 9,8 et 8,3 participations, en moyenne, par salarié (**Tableau 7**). Les formations dans ces secteurs sont les plus courtes, respectivement 1,6 et 2,5 heures, en moyenne.

À l'opposé, les entreprises des secteurs « Activités de services administratifs et de soutien » et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » forment moins, avec moins de 2,0 participations par salarié, en moyenne. Toutefois, les formations dans ces secteurs sont, avec celles du secteur de la « Construction » (5,9 heures, en moyenne), parmi les plus longues, d'une durée comprise entre 5,6 et 6,5 heures, en moyenne.

Tableau 7
Accès à la formation des salariés selon le secteur d'activité des entreprises – 2021

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Nombre de participations par salarié*	Durée des formations par participant**
		en nombre	en heures
A-E	Agriculture et industrie	5,2	2,8
F	Construction	2,3	5,9
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,7	6,5
H	Transports et entreposage	3,9	5,4
I	Hébergement et restauration***	2,8	3,8
J	Information et communication	3,5	4,0
K	Activités financières et d'assurance	9,8	1,6
L	Activités immobilières***	1,8	6,4
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,3	2,5
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,6	5,6
P	Enseignement***	4,5	5,6
Q	Santé humaine et action sociale	2,2	4,7
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	3,3	4,8
Tous secteurs confondus		4,9	3,0

* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

** Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

*** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : En 2021, les salariés du secteur « Construction » suivent, en moyenne, 2,3 formations d'une durée de 5,9 heures.



Source : Observatoire de la formation

Les salariés des grandes et très grandes entreprises (250 salariés ou plus) et ceux des très petites entreprises (1 à 9 salariés) suivent davantage de formations, avec 5 participations et plus, en moyenne, par salarié (**Tableau 8**).

En revanche, les formations durent, en moyenne, entre 6,0 et 6,5 heures dans les entreprises comptant moins de 20 salariés, tandis que dans les plus grandes entreprises, celles de 250 salariés ou plus, elles durent, en moyenne, entre 2,5 et 2,6 heures.

Tableau 8
Accès à la formation des salariés selon la taille des entreprises – 2021

Nombre de salariés	Nombre de participations par salarié*	
	en nombre	en heures
1 à 9	5,1	6,0
10 à 19	3,2	6,5
20 à 49	3,3	5,2
50 à 99	3,1	4,6
100 à 249	2,8	4,5
250 à 999	5,0	2,6
1 000 ou plus	6,5	2,5
Toutes tailles confondues	4,9	3,0

* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

** Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

Lecture : En 2021, les salariés des entreprises comptant entre 10 et 19 salariés suivent, en moyenne, 3,2 formations d'une durée de 6,5 heures.



Source : Observatoire de la formation

3.2. Dans quels domaines ?

Les domaines « Technique/Métiers » et « Qualité, ISO et sécurité » occupent un rôle central en matière de formation des salariés.

Les formations en « Technique/Métiers » rassemblent plus de la moitié des participants aux formations, dans le secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (53,9%) (**Graphique 6, page 27**).

Ce domaine concerne plus du tiers des participants aux formations dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des secteurs « Construction » (28,5%) et « Finance, comptabilité et droit » (24,4%).

Dans le secteur « Construction », le domaine « Qualité, ISO et sécurité » domine les autres (52,8%), tandis que dans le secteur « Activités financières et d'assurance », la participation aux formations en « Finance, comptabilité et droit » prédomine (36,8%).

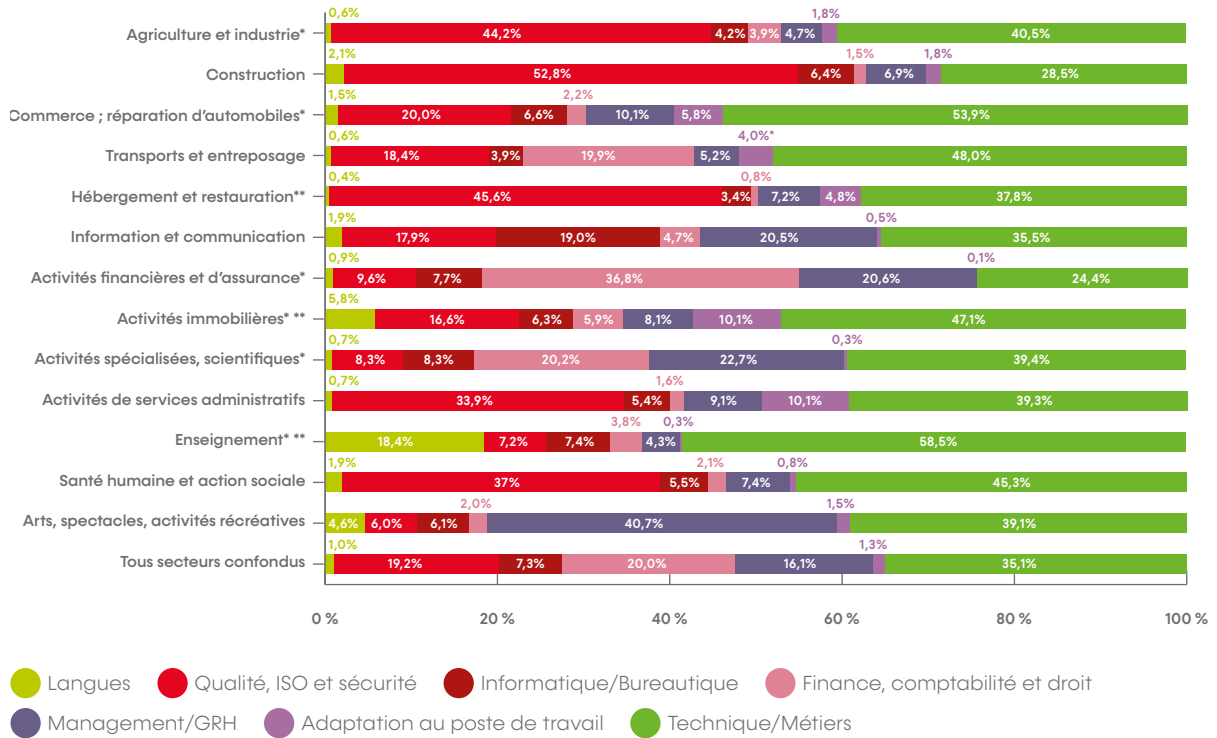
Le domaine « Qualité, ISO et sécurité » est également privilégié par les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » (44,2%). Il se positionne après « Technique/Métiers » dans les secteurs « Santé humaine et action sociale » (37,0%), « Activités de services administratifs et de soutien » (33,9%) et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (20,0%).

Les domaines « Management/GRH » et « Finance, comptabilité et droit », se positionnent, en règle générale, après « Technique/Métiers » et « Qualité, ISO sécurité ».

Il y a trois exceptions en ce qui concerne le domaine « Management/GRH ». D'une part, les formations en « Management/GRH » sont privilégiées par le secteur « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services ». Elles occupent 40,7% des participants aux formations. D'autre part, le domaine « Management/GRH » se classe en deuxième position des formations les plus suivies dans les secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », et « Information et communication », comptant, respectivement pour 22,7% et 20,5% de la participation aux formations.

En plus du secteur « Activités financières et d'assurance », la participation aux formations en « Finance, comptabilité et droit » est essentielle pour les secteurs « Transports et entreposage » (en deuxième place avec 19,9% de la participation aux formations) et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (en troisième place avec 20,2% de la participation aux formations).

Graphique 6
Répartition des participants aux formations par domaine de formation selon le secteur d'activité (en %) – 2021



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.
** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Parmi les salariés du secteur « Construction » qui ont participé à des formations en 2021, 2,1 % ont suivi des formations dans le domaine des « Langues », 52,8 % dans le domaine « Qualité, ISO et sécurité », 6,4 % dans le domaine « Informatique/Bureautique », 1,5 % dans le domaine « Finance, comptabilité et droit », 6,9 % dans le domaine « Management/GRH », 1,8 % dans le domaine « Adaptation au poste de travail » et 28,5 % dans le domaine « Technique/Métiers ».

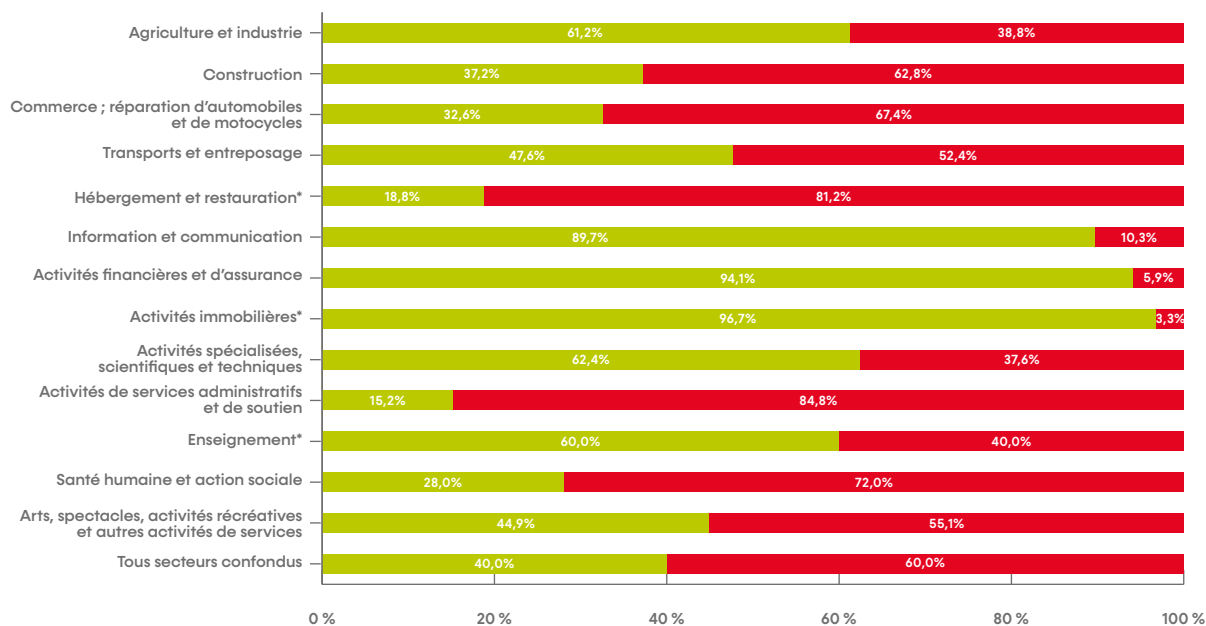
 Source : Observatoire de la formation

L'examen de la répartition des formations suivies dans le domaine « Adaptation au poste de travail » permet de mieux appréhender les arbitrages réalisés par les entreprises en matière de formation des salariés les plus fragiles.

La part des formations en « Adaptation au poste de travail » suivies par des salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée est très importante dans les entreprises des secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Information et communication », respectivement 94,1% et 89,7% (**Graphique 7**).

À cette logique de formations orientées plutôt vers la reconversion des salariés, s'ajoute celle privilégiée par les secteurs « Activités de services administratifs et de soutien » et « Santé humaine et action sociale » visant plutôt le perfectionnement des salariés. Dans ces secteurs, entre 84,8% et 72,0% des formations en adaptation au poste de travail concernent des salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

Graphique 7
Répartition des formations suivies en adaptation au poste de travail selon le statut des salariés par secteur d'activité des entreprises – 2021



● Salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée

● Salariés sans qualification et ancienneté < 10 ans

* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : En 2021, dans les entreprises du secteur « Information et communication », 89,7% des formations en « Adaptation au poste de travail » sont suivies par des salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée et 10,3% par des salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

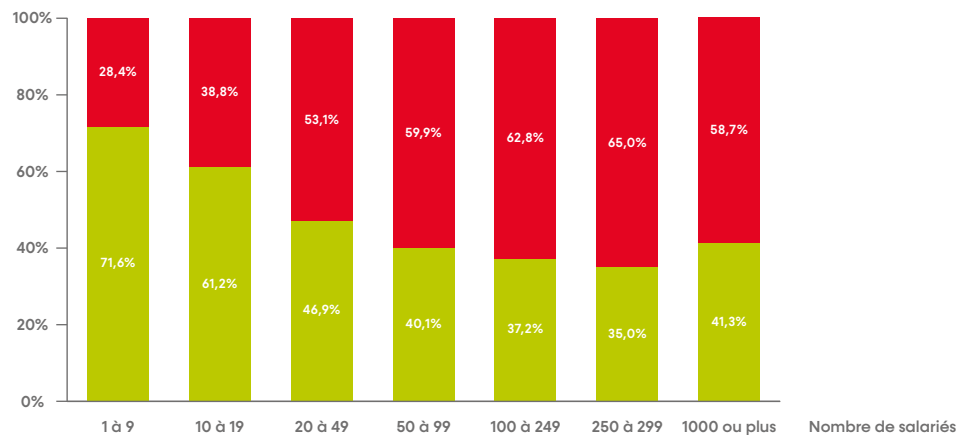
Jusqu'à 999 salariés, plus les entreprises sont grandes plus les formations en « Adaptation au poste de travail » sont axées sur le perfectionnement des salariés (**Graphique 8**). Dans les entreprises comptant moins de 20 salariés, les formations en « Adaptation au poste de travail » visant la reconversion des salariés sont privilégiées. Plus de la moitié et jusqu'à 71,6% d'entre elles sont suivies par des salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée.

Les entreprises comptant 20 salariés ou plus visent plutôt le perfectionnement des salariés.

Plus de la moitié et jusqu'à 65% des formations en « Adaptation au poste de travail » sont suivies par des salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

Graphique 8

Répartition des formations suivies en adaptation au poste de travail selon le statut des salariés par taille des entreprises – 2021



● Salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée

● Salariés sans qualification et ancienneté < 10 ans

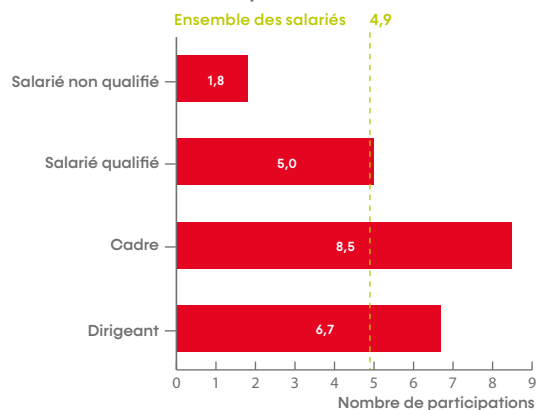
Lecture : En 2021, dans les entreprises comptant entre 1 et 9 salariés, 71,6% des formations en « Adaptation au poste de travail » sont suivies par des salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée et 28,4% par des salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

 Source : Observatoire de la formation

3.3. Quelles catégories de salariés sont privilégiées ?

Les cadres participent à plus de formations (en moyenne, 8,5 formations : + 2,1 formations par rapport à 2020) que les dirigeants (6,7 formations : + 0,3 formation par rapport à 2020), les salariés qualifiés (5,0 formations : + 0,8 formation par rapport à 2020) et les salariés non qualifiés (1,8 formation : + 0,2 formation par rapport à 2020) (Graphique 9).

Graphique 9
Nombre de participations à des formations par salarié* selon le statut professionnel – 2021



* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

Lecture : En 2021, les dirigeants participent, en moyenne, à 6,7 formations.



Source : Observatoire de la formation

Pour les cadres et les salariés non qualifiés, le rapport entre la part des formations suivies et leur part dans l'effectif salarié est déséquilibré. Les cadres suivent 21,2% de l'ensemble des formations alors qu'ils représentent 12,1% de l'effectif salarié (**Tableau 9**) et les salariés non qualifiés participent à 6,8% des formations alors qu'ils représentent 18,1% de l'effectif salarié. Pour les salariés qualifiés et les dirigeants, le rapport est équilibré.

Tableau 9
Répartition de l'effectif salarié et des formations suivies selon le statut professionnel (en %) – 2021

Statut professionnel	Effectif salarié	Formations suivies*
Dirigeant	2,0	2,7
Cadre	12,1	21,2
Salarié qualifié	67,8	69,4
Salarié non qualifié	18,1	6,8
Total	100	100

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture : En 2021, les dirigeants représentent 2,0% de l'effectif salarié et 2,7% des participants aux formations dans les entreprises bénéficiant de l'aide financière de l'État à la formation.



Source : Observatoire de la formation

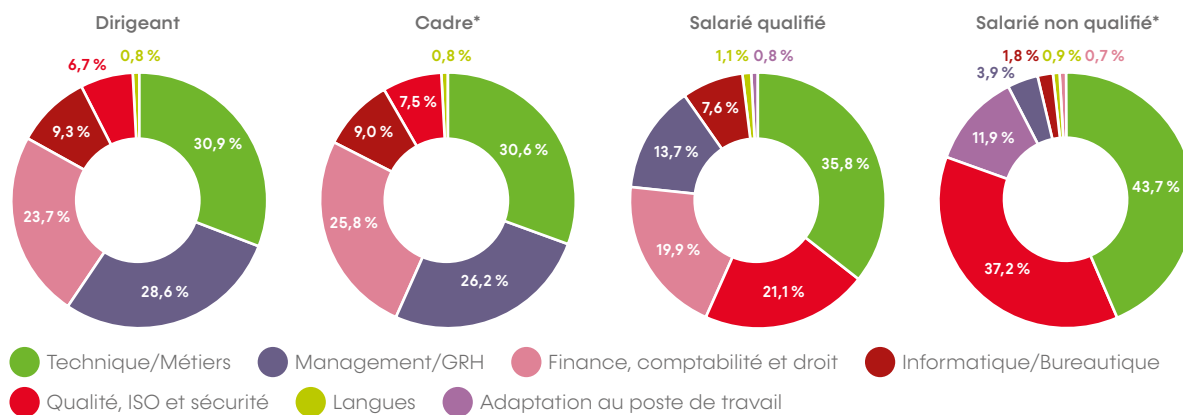
Plus des trois quarts des formations suivies par les dirigeants et les cadres appartiennent aux domaines « Technique/Métiers », « Management/GRH » et « Finance, comptabilité et droit », compris entre 23,7 % et 30,9 % (**Graphique 10**).

Les formations suivies par les salariés non qualifiés se répartissent principalement entre les domaines « Technique/Métiers » (43,7 %) et « Qualité, ISO et sécurité » (37,2 %). Le domaine « Adaptation au poste de travail » se situe en troisième position (11,9 %).

Le domaine « Technique/Métiers » compte pour 35,8 % des formations auxquelles participent les salariés qualifiés, suivi par les domaines de formation « Qualité, ISO et sécurité » (21,1 %) et « Finance, comptabilité, droit » (19,9 %).

Graphique 10

Répartition des formations suivies par domaine de formation selon le statut professionnel (en %) – 2021



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture : En 2021, les formations dans le domaine « Technique/Métiers » représentent 30,9 % des formations suivies par les dirigeants, 30,6 % par les cadres, 35,8 % par les salariés qualifiés et 43,7 % par les salariés non qualifiés.

 Source : Observatoire de la formation

3.4. Quelle participation pour les « salariés + » ?

Encadré 4

Dispositif « salariés + »

Depuis 2018, l'État soutient financièrement l'effort de formation des entreprises à hauteur de 15%. Cette aide est relevée à 35% en ce qui concerne les frais de salaire des « salariés + ».

Est à considérer comme « salarié + » :

- la personne qui n'est pas en possession d'un diplôme reconnu par les autorités publiques et qui a une ancienneté de service inférieure à dix ans à la date de début de mise en œuvre du plan de formation de l'entreprise (**salarié non qualifié**) ;
- la personne qui a dépassé l'âge de 45 ans à la date de début de mise en œuvre du plan de formation de l'entreprise (**salarié âgé de plus de 45 ans**).

Les « salariés + » (Encadré 4) suivent, en moyenne, 3,5 formations

(+ 0,7 formation par rapport à 2020). Les salariés qualifiés âgés de plus de 45 ans* suivent, en moyenne, 4,5 formations (+ 1 formation par rapport à 2020) et les salariés non qualifiés 1,8 formation (+ 0,2 formation par rapport à 2020).

Les « salariés + » suivent davantage de formations dans le secteur « Activités financières et d'assurance » avec 9,2 formations suivies en moyenne (**Tableau 10**).

Au contraire, ils sont moins nombreux à suivre des formations dans les secteurs « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (1,3 formation) et « Activités de services administratifs et de soutien » (1,4 formation).

Tableau 10
Nombre de participations à des formations par « salarié + »* selon le secteur d'activité des entreprises – 2021

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Salarié qualifié de plus de 45 ans*	Salarié non qualifié	Salarié + **
A-E	Agriculture et industrie	3,9	5,1	4,3
F	Construction	2,3	1,8	2,1
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,4	1,2	1,3
H	Transports et entreposage	4,7	1,3	3,3
I	Hébergement et restauration***	1,5	1,2	1,3
J	Information et communication	2,5	2,0	2,4
K	Activités financières et d'assurance	9,3	3,5	9,2
L	Activités immobilières***	1,7	0,6	1,4
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,6	1,9	4,9
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,6	1,3	1,4
P	Enseignement***	7,0	4,4	6,3
Q	Santé humaine et action sociale	2,0	1,3	1,8
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	2,0	1,4	1,9
Tous secteurs confondus		4,5	1,8	3,5

* L'indicateur est incomplet. Les salariés non qualifiés âgés de plus de 45 ans ne sont pas pris en compte pour son calcul. À partir du formulaire de demande de cofinancement, il n'est pas possible d'identifier les salariés de plus de 45 ans sans diplôme reconnu et ancienneté < 10 ans.

** Nombre de participants divisés par effectif salarié.

*** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : En 2021, dans le secteur « Construction » les « salariés + » suivent, en moyenne, 2,1 formations dont 2,3 formations suivies, en moyenne, pour les salariés qualifiés de plus de 45 ans et 1,8 formations suivies, en moyenne, pour les salariés non qualifiés.



Source : Observatoire de la formation

La participation des « salariés + » est la plus élevée dans les grandes entreprises (250 salariés ou plus), avec 3,7 formations suivies ou plus, en moyenne (**Tableau 11**).

Le domaine de formation « Technique/Métiers » compte pour 31,9% des formations auxquelles participent les « salariés + » (**Graphique 11**), suivi par les domaines « Qualité, ISO et sécurité » (24,2%) et « Finance, comptabilité, droit » (19,5%).

Tableau 11
Nombre de participations à des formations par « salarié + »* selon la taille des entreprises – 2021

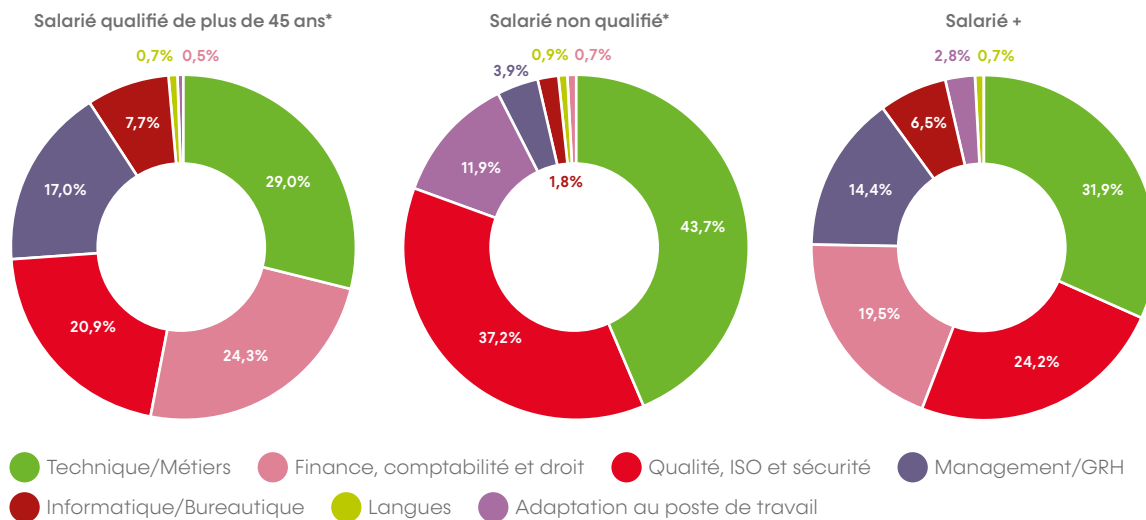
Nombre de salariés	Salarié qualifié de plus de 45 ans	Salarié non qualifié	Salarié +
1 à 9	3,0	2,7	2,9
10 à 19	2,6	3,5	3,0
20 à 49	2,5	2,7	2,5
50 à 99	2,5	1,5	2,1
100 à 249	2,3	1,4	2,0
250 à 999	4,8	2,0	3,7
1 000 ou plus	6,2	1,8	4,4
Toutes tailles confondues	4,5	1,8	3,5

* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

Lecture : En 2021, dans les entreprises comptant entre 1 et 9 salariés, les « salariés + » suivent, en moyenne, 2,9 formations dont 3,0 formations, en moyenne, pour les salariés qualifiés de plus de 45 ans et 2,7 formations suivies, en moyenne, pour les salariés non qualifiés.

Source : Observatoire de la formation

Graphique 11
Répartition des formations suivies par domaine de formation parmi les « salariés + » (en %) – 2021



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Lecture : En 2021, les formations dans le domaine « Technique/Métiers » représentent 31,9% des formations suivies par les « salariés + », 29,0% par les salariés qualifiés de plus de 45 ans et 43,7% par les salariés non qualifiés.

Source : Observatoire de la formation

3.5. Les hommes et les femmes sont-ils égaux en matière d'accès à la formation ?

Les femmes suivent, en moyenne, presque autant de formations que les hommes, respectivement 4,8 et 4,9 formations.

C'est + 0,9 formation pour les femmes et + 0,7 formation pour les hommes par rapport à 2020.

La participation diffère entre hommes et femmes parmi les salariés de même catégorie socioprofessionnelle, à la marge cependant en ce qui concerne la catégorie des salariés qualifiés (**Graphique 12**).

Les femmes appartenant aux catégories des cadres et des dirigeants participent à davantage de formations, respectivement 1,8 et 2,1 formations de plus que les hommes, en moyenne.

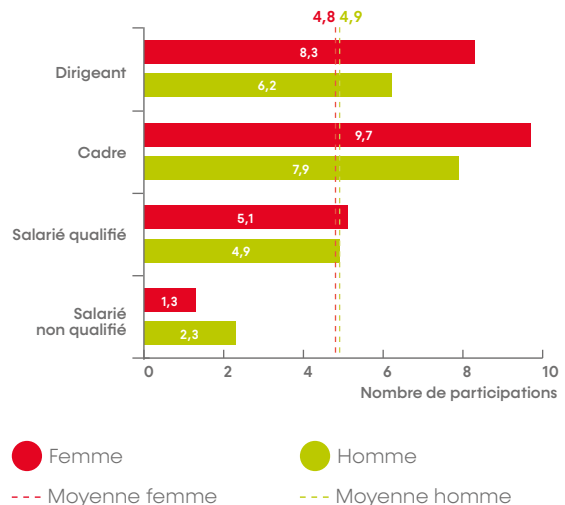
Parmi les salariés qualifiés, avec 5,1 formations suivies, en moyenne, elles ne participent qu'à 0,2 formation de plus que les hommes.

Bien qu'ils suivent peu de formations, les hommes salariés non qualifiés participent, en moyenne, à 1,0 formation de plus que les femmes salariées non qualifiées.

Les entreprises du secteur « Agriculture et industrie », forment davantage les hommes, ils suivent, en moyenne, 3,6 formations de plus que les femmes (**Tableau 12, page 35**). En revanche, dans le secteur « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services », l'avantage est en faveur des femmes, qui participent à 0,8 formation de plus que les hommes, affichant ainsi l'écart le plus important.

Graphique 12

Nombre de participations à des formations par salarié* selon le sexe et le statut professionnel – 2021



* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

Lecture : Parmi les salariés qualifiés, les hommes participent, en moyenne, à 4,9 formations, et les femmes à 5,1 formations pour l'année 2021.

Source : Observatoire de la formation

Tableau 12
Nombre de participations à des formations par salarié* selon le sexe et le secteur d'activité des entreprises – 2021

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Homme	Femme
A-E	Agriculture et industrie	5,8	2,2
F	Construction	2,4	1,5
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,8	1,5
H	Transports et entreposage	3,9	3,7
I	Hébergement et restauration**	3,1	2,6
J	Information et communication	3,4	3,5
K	Activités financières et d'assurance	9,6	10,0
L	Activités immobilières**	1,9	1,8
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,1	8,5
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,6	1,6
P	Enseignement**	3,2	5,6
Q	Santé humaine et action sociale	2,0	2,3
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	2,9	3,7
Tous secteurs confondus		4,9	4,8

* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

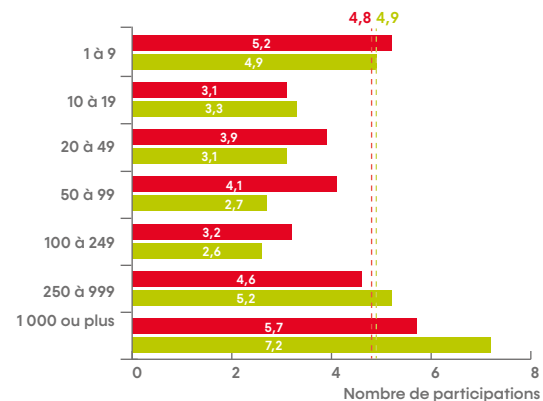
Lecture : En 2021, parmi les salariés du secteur « Construction », les hommes participent, en moyenne, à 2,4 formations, et les femmes à 1,5 formation.


 Source : Observatoire de la formation

La participation dans les entreprises comptant entre 10 et 19 salariés est à la marge à l'avantage des hommes. En moyenne, 0,2 formation les sépare des femmes (**Graphique 13**). Dans le reste des entreprises comptant moins de 250 salariés, l'avantage est aux femmes. Elles participent, en moyenne, à plus de formations que les hommes, entre 0,3 et 1,4 formation de plus.

Dans les grandes entreprises (250 salariés ou plus), les hommes suivent, en moyenne, plus de formations que les femmes, entre 0,6 et 1,5 formation de plus.

Graphique 13
Nombre de participations à des formations par salarié* selon le sexe et la taille des entreprises – 2021



 Femme  Homme
 - - - Moyenne femme  Moyenne homme

* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

Lecture : En 2021, dans les entreprises comptant entre 1 et 9 salariés, les hommes participent, en moyenne, à 4,9 formations, et les femmes à 5,2 formations.

 Source : Observatoire de la formation

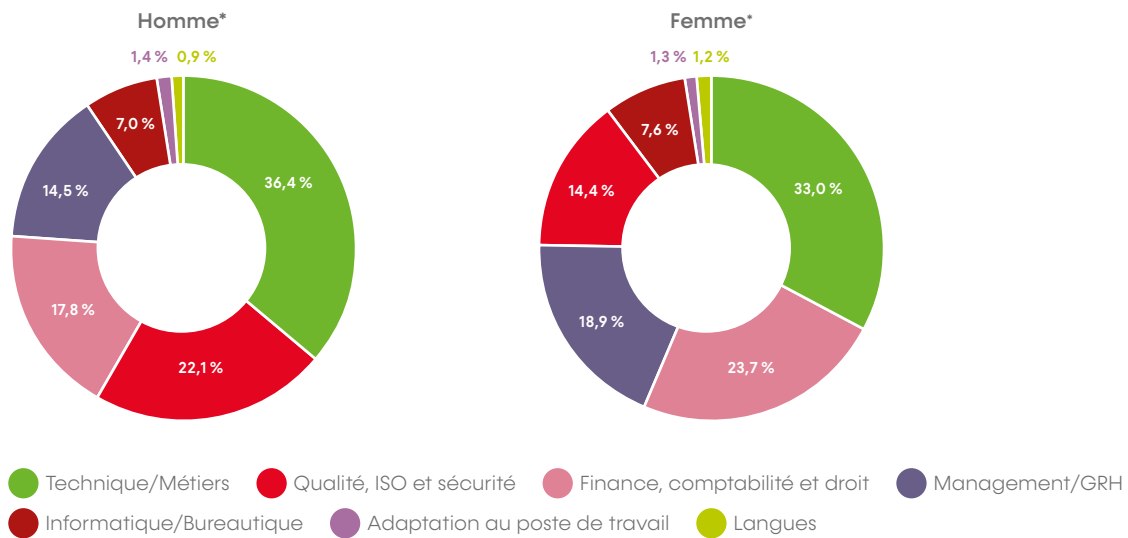
36,4% des formations suivies par les hommes et 33,0% de celles suivies par les femmes sont des formations en « Technique/Métiers» (**Graphique 14**).

Les femmes participent à plus de formations en « Finance, comptabilité et droit », 23,7% des formations suivies, contre 17,8% pour les hommes.

Les hommes participent à davantage de formations en « Qualité, ISO et sécurité », 22,1% des formations suivies, contre 14,4% pour les femmes.

Graphique 14

Répartition des formations suivies par domaine de formation selon le sexe (en %) – 2021



* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

Lecture : En 2021, les formations dans le domaine « Technique/Métiers » représentent 36,4% des formations suivies par les hommes et 33,0% de celles suivies par les femmes.



Source : Observatoire de la formation

**CONTRIBU-
TION
FINANCIÈRE
DE L'ÉTAT
À LA
FORMATION
EN
ENTREPRISE**

4.1. Quel est le montant de l'aide accordée aux entreprises par l'État ?

Pour 2021, l'État soutient l'effort de formation de 1 711 entreprises seules ou regroupées à hauteur de 32,5 millions d'euros (Graphique 15).

La contribution financière augmente entre 2020 et 2021 : + 6,3 millions d'euros (+ 24,0 %).

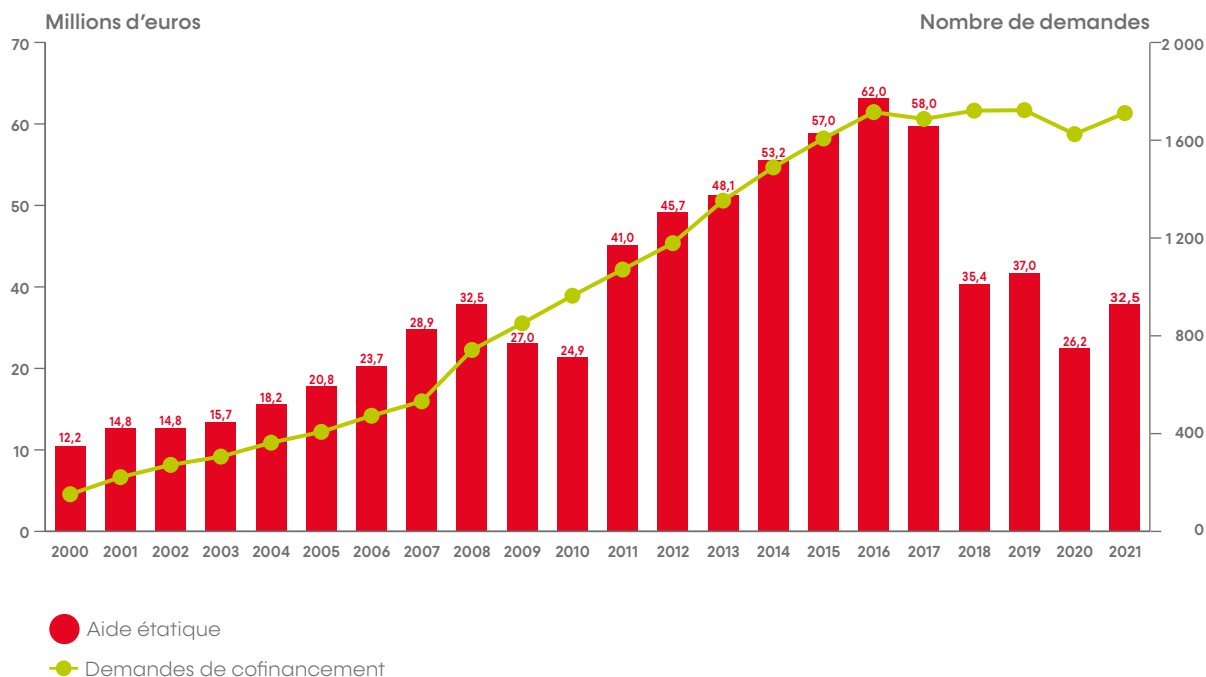
L'aide de l'État est fortement concentrée :

10% des entreprises, employant 55,9% de l'ensemble des salariés (126 850 salariés), **perçoivent 69,3% du total du cofinancement (constant par rapport à 2020)**, soit 22,5 millions d'euros.

Les autres 90%, regroupant 44,1% de l'ensemble des salariés (100 254 salariés), **se répartissent 30,7% de l'aide étatique (constant par rapport à 2020)**, soit 10,0 millions d'euros.

Graphique 15

Évolution de l'aide de l'État à la formation en entreprise et du nombre de demandes de cofinancement (2000-2021)



Lecture : Pour 2021, l'État verse 32,5 millions d'euros aux entreprises pour un total de 1 711 demandes de cofinancement.

Source : Observatoire de la formation

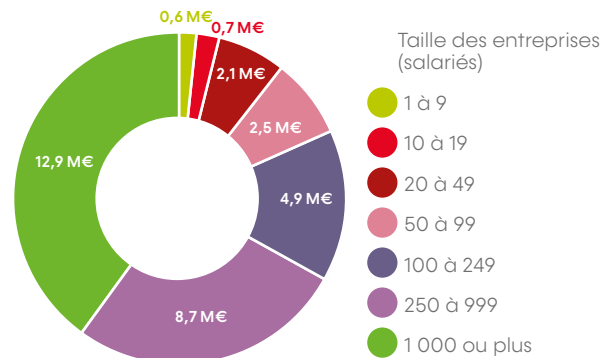
4.2. Qui en bénéficie ?

Les entreprises des secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » représentent, ensemble, 37,9% des entreprises cofinancées (Tableau 1, page 11) et captent 14,3 millions d'euros de l'aide financière de l'État (**Graphique 16**), soit 44,0% du cofinancement étatique.

Les secteurs « Transports et entreposage » et « Agriculture et industrie » arrivent en troisième et quatrième positions. Les entreprises de ces secteurs qui comptent pour respectivement 5,4 et 8,1% des entreprises cofinancées (Tableau 1, page 11), perçoivent respectivement 3,8 et 3,3 millions d'euros, soit 11,7 et 10,2% de l'aide étatique.

Les entreprises comptant 250 salariés ou plus captent deux tiers de l'aide financière (**Graphique 17**). L'État leur verse 21,6 millions d'euros, contre 1,3 million d'euros aux entreprises de moins de 20 salariés.

Graphique 17
Distribution de l'aide financière de l'État* selon la taille des entreprises (en millions d'euros) – 2021

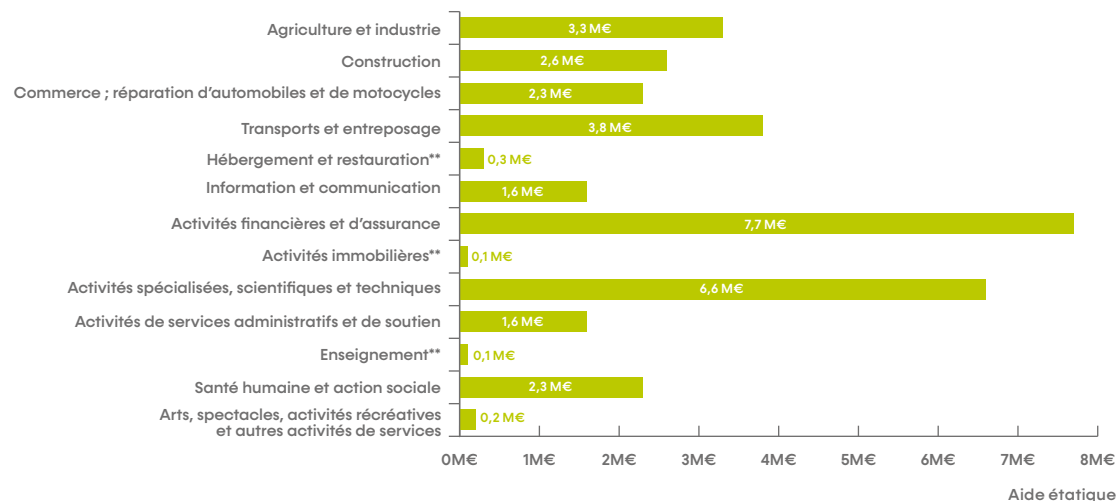


* La somme est différente de 32,5 millions d'euros en raison du jeu des arrondis.

Lecture : Pour 2021, les entreprises comptant 1 000 salariés ou plus perçoivent 12,9 millions d'euros d'aide financière de l'État pour la formation.

Source : Observatoire de la formation

Graphique 16
Distribution de l'aide financière de l'État selon le secteur d'activité* des entreprises (en millions d'euros) – 2021



* NACE Rév. 2, hors secteur O.

** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : Pour 2021, les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » perçoivent 3,3 millions d'euros d'aide financière de l'État pour la formation.

Source : Observatoire de la formation

4.3. Combien perçoivent les entreprises ?

L'aide accordée par demande s'élève, en moyenne, à **18 976 euros** (+ 17,7% par rapport à 2020) (**Tableau 13**). La moitié des entreprises perçoivent moins de 4 530 euros d'aide et les trois quarts bénéficient d'une aide d'un montant inférieur à 12 249 euros (**Tableau 14, page 41**).

Le montant moyen de l'aide de l'État par demande varie entre 5 701 euros pour le secteur « Arts, spectacles, activités récréatives

et autres activités de services » et 40 012 euros pour le secteur « Transports et entreposage » (**Tableau 13**).

Par rapport à 2020, le montant moyen de l'aide accordée par demande progresse dans tous les secteurs, de + 3,6% pour le secteur « Agriculture et Industrie » à + 89,3% pour le secteur « Santé humaine et action sociale ».

Tableau 13

Aide moyenne à la formation selon le secteur d'activité (en euros) – 2020 et 2021

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Aide perçue		
		2020	2021	Taux de cr. (%)
A-E	Agriculture et industrie	22 258	23 052	+3,6
F	Construction	9 972	10 697	+7,3
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	8 494	9 483	+11,7
H	Transports et entreposage	38 418	40 012	+4,2
I	Hébergement et restauration*	7 959	9 834	+23,6
J	Information et communication	12 067	13 172	+9,2
K	Activités financières et d'assurance	27 270	32 327	+18,5
L	Activités immobilières*	6 511	5 168	-20,6
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15 256	19 376	+27,0
N	Activités de services administratifs et de soutien	11 768	13 153	+11,8
P	Enseignement*	3 859	6 018	+55,9
Q	Santé humaine et action sociale	17 544	33 216	+89,3
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	5 030	5 701	+13,3
	Tous secteurs confondus	16 117	18 976	+17,7

* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : En 2020, les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » percevaient, en moyenne, 22 258 euros d'aide financière de l'État pour la formation par demande. Ce montant est de 23 052 euros en 2021, soit une hausse de 3,6% par rapport à 2020.



Source : Observatoire de la formation

Tableau 14
Dispersion de l'aide financière de l'État (en euros)
 – 2021

	Aide financière de l'État (en euros)
25 % des entreprises perçoivent moins que :	1 812
50 % des entreprises perçoivent moins que :	4 530
75 % des entreprises perçoivent moins que :	12 249

Lecture : En 2021, un quart des entreprises perçoivent moins de 1 812 euros d'aide financière de l'État pour la formation.

 Source : Observatoire de la formation

L'aide moyenne perçue par demande culmine à 340 683 euros pour les très grandes entreprises (1 000 salariés ou plus) quand elle se fixe à 1 908 euros pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés) (**Tableau 15**).

Par rapport à 2020, quelle que soit la classe de taille, les entreprises enregistrent toutes une hausse du montant moyen de l'aide accordée. Cette hausse est la plus élevée pour les entreprises comptant entre 50 et 99 salariés (+ 24,5 %) et reste la plus faible pour celles de moins de 10 salariés (+ 3,6 %).

Tableau 15
Aide moyenne à la formation selon la taille des entreprises (en euros) – 2020 et 2021

Nombre de salariés	Aide perçue		
	2020	2021	Taux de cr. (%)
1 à 9	1 841	1 908	+3,6
10 à 19	2 407	2 643	+9,8
20 à 49	4 283	5 192	+21,2
50 à 99	7 556	9 405	+24,5
100 à 249	16 783	19 182	+14,3
250 à 999	48 646	56 250	+15,6
1 000 ou plus	290 909	340 683	+17,1
Toutes tailles confondues	16 117	18 976	+17,7

Lecture : En 2020, les entreprises comptant entre 1 à 9 salariés percevaient, en moyenne, 1 841 euros d'aide financière de l'État pour la formation par demande. Ce montant est de 1 908 euros en 2021, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2020.

 Source : Observatoire de la formation

Pour 2021, l'aide accordée aux entreprises s'élève, en moyenne, à 9,8 euros par heure de formation (+ 0,4 euro par rapport à 2020).

Le montant moyen de l'aide de l'État par heure de formation varie entre 8,1 euros pour le secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et 12,9 euros pour le secteur « Activités financières et d'assurance » (**Tableau 16, page 42**).

Par rapport à 2020, le montant de l'aide moyenne accordée par heure de formation enregistre la plus forte progression dans le secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (+ 1,3 euro). Il baisse dans le secteur « Activités de services administratifs et de soutien » (- 1,4 euro) et à la marge dans le secteur « Agriculture et industrie » (- 0,2 euro).

L'aide allouée aux très petites entreprises (moins de 10 salariés) culmine, en moyenne, à 11,7 euros par heure de formation (**Graphique 18, page 42**). Les entreprises comptant entre 10 et 19 salariés perçoivent l'aide par heure de formation la plus faible (8,9 euros, en moyenne).

Par rapport à 2020, l'augmentation du montant de l'aide moyenne accordée par heure de formation concerne en particulier les entreprises comptant moins de 10 salariés (+ 1,5 euro). Il reste constant dans les entreprises comptant entre 10 et 19 salariés et baisse dans une moindre mesure dans celles de 50 à 99 salariés (- 0,1 euro).

Tableau 16

Aide moyenne à la formation par heure selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) – 2020 et 2021

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Aide perçue par heure		
		2020	2021	Variation (en euros)
A-E	Agriculture et industrie	8,6	8,4	-0,2
F	Construction	8,2	8,4	+0,2
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	7,6	8,1	+0,5
H	Transports et entreposage	9,7	10,4	+0,7
I	Hébergement et restauration*	5,5	5,8	+0,3
J	Information et communication	9,4	10,1	+0,7
K	Activités financières et d'assurance	12,7	12,9	+0,2
L	Activités immobilières*	10,1	12,6	+2,5
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,3	9,6	+1,3
N	Activités de services administratifs et de soutien	9,8	8,4	-1,4
P	Enseignement*	7,9	6,5	-1,4
Q	Santé humaine et action sociale	10,0	10,2	+0,2
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	10,0	10,0	=
Tous secteurs confondus		9,4	9,8	+0,4

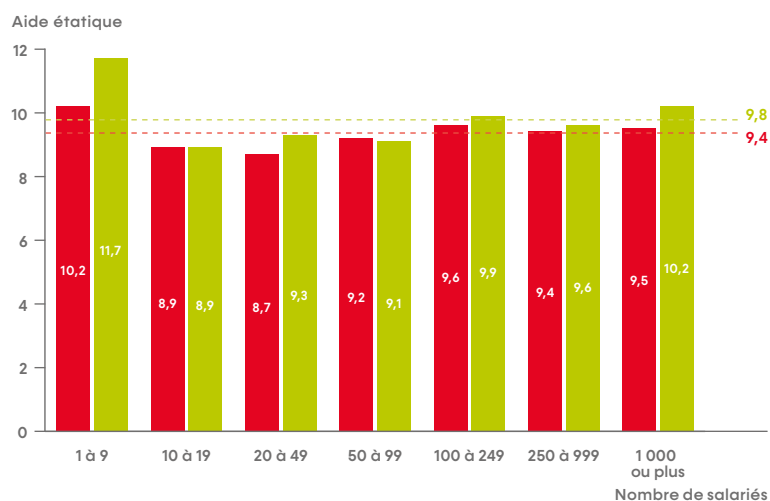
*Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : En 2020, les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » percevaient, en moyenne, 8,6 euros d'aide financière de l'État pour la formation par heure de formation. Ce montant est de 8,4 euros en 2021, soit une baisse de 0,2 euro par rapport à 2020.

 Source : Observatoire de la formation

Graphique 18

Aide moyenne à la formation par heure selon la taille des entreprises (en euros) – 2020 et 2021



 2020 2021 --- Ensemble 2020 --- Ensemble 2021

Lecture : En 2020, les entreprises comptant entre 1 et 9 salariés percevaient, en moyenne, 10,2 euros d'aide financière de l'État pour la formation par heure de formation. Ce montant est de 11,7 euros en 2021, soit une hausse de 1,5 euro par rapport à 2020.

 Source : Observatoire de la formation

4.4. Quel montant de l'aide est consacré aux salariés ?

Pour 2021, l'aide versée aux entreprises s'élève, en moyenne, à 143 euros par salarié (+ 21 euros par rapport à 2020).

Le montant moyen de l'aide de l'État par salarié est plus élevé dans les secteurs « Transports et entreposage », « Activités financières et d'assurance » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », respectivement 216, 199 et 196 euros (**Tableau 17, page 44**). Il est au plus bas dans les secteurs « Activité de services administratifs et de soutien » (75 euros) et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (87 euros).

À l'exception du secteur « Information et communication » où elle demeure constante, l'aide moyenne accordée par salarié augmente par rapport à 2020 dans tous les secteurs, comprise entre + 7 euros dans le secteur « Construction » et + 41 euros dans le secteur « Santé humaine et action sociale ».

Les très petites entreprises (moins de 10 salariés) bénéficient du soutien le plus important, avec une aide moyenne accordée par salarié de 355 euros (**Graphique 19, page 44**), suivies, des petites entreprises de 10 à 19 salariés avec une aide 1,9 fois moins élevée, soit 186 euros.

Les entreprises comptant entre 100 et 999 salariés perçoivent les aides par salarié les plus faibles, comprises, en moyenne, entre 123 euros et 124 euros.

Toutes tailles confondues, l'aide moyenne accordée par salarié augmente, particulièrement dans les entreprises comptant entre 20 et 49 salariés (28 euros de plus qu'en 2020).

Tableau 17

Aide moyenne à la formation par salarié selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) – 2020 et 2021

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Aide perçue par salarié		
		2020	2021	Variation (en euros)
A-E	Agriculture et industrie	112	121	+9
F	Construction	109	116	+7
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	77	87	+10
H	Transports et entreposage	182	216	+34
I	Hébergement et restauration*	37	62	+25
J	Information et communication	140	140	=
K	Activités financières et d'assurance	168	199	+31
L	Activités immobilières*	142	150	+8
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	163	196	+33
N	Activités de services administratifs et de soutien	66	75	+9
P	Enseignement*	124	165	+41
Q	Santé humaine et action sociale	67	108	+41
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	132	158	+26
Tous secteurs confondus		122	143	+21

* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Lecture : En 2020, les entreprises du secteur « Agriculture et industrie » percevaient, en moyenne, 112 euros par salarié d'aide financière de l'État pour la formation. Ce montant est de 121 euros en 2021, soit une augmentation de 9 euros par rapport à 2020.



Source : Observatoire de la formation

Graphique 19

Aide moyenne à la formation par salarié selon la taille des entreprises (en euros) – 2020 et 2021



● 2020 ● 2021 --- Ensemble 2020 --- Ensemble 2021

Lecture : En 2020, les entreprises comptant entre 1 et 9 salariés percevaient, en moyenne, 344 euros par salarié d'aide financière de l'État pour la formation. Ce montant est de 355 euros en 2021, soit une hausse de 11 euros par rapport à 2020.



Source : Observatoire de la formation



Éditeur

INFPC
Établissement public
Immeuble CUBUS C2
2, rue Peternelchen
L-2370 Howald

Contact

Responsable
Observatoire
de la formation
Alex Durand
T + 352 46 96 12-201
alex.durand@infpc.lu

Téléchargement

lifelong-learning.lu

